

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

12 novembre 1992 – n° 1104  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Remake

La Suisse vit avec son débat fiscal comme d'autres avec leurs rhumatismes. Le mal est récurrent. Les délais constitutionnels réactivent périodiquement une poussée inflammatoire. Ainsi la commission du Conseil national, qui par sa composition est à elle seule un mini-parlement, propose d'introduire la TVA, que réclame avec insistance la droite alémanique qui, pourtant, a soutenu la dernière et récente tentative comme la corde le pendu. Mais la droite pose comme condition que l'on s'en tienne au taux actuel (celui de l'ICHA) 6,2%. Eventuellement elle accepterait un 6,5% qui dégagerait un surplus de 400 millions pouvant être affecté à l'assurance-maladie ou à une autre tâche sociale engendrée par le chômage. En revanche il n'est plus question de la marge de 1% que l'on avait envisagé d'affecter au financement de l'AVS.

C'est donc reparti, au-delà de la sagesse proverbiale: «Deux, c'est assez; trois c'est trop». Il faut désormais sur ce sujet une transcription algébrique: «n, c'est assez; n + 1, c'est trop».

La difficulté réelle, ce sont les interférences de trois paramètres, qui sont:

– *La structure.* Quelle est l'autorité compétente pour prélever l'impôt et quel est le champ d'application de cette compétence ?

– *La quotité.* Quelle part du revenu national doit être affectée à l'impôt ?

– *La répartition.* Qui paie ? Ou plus exactement qui paie plus, qui paie moins ?

Il faut soumettre à cette systématique la TVA. Elle répond aux conditions structurelles. L'impôt indirect est, personne ne le conteste, de compétence fédérale. De surcroît cet impôt est eurocompatible (la Communauté prévoit toutefois un taux harmonisé de 15%). Reste ouverte la question de la place de l'impôt fédéral direct dans ce dispositif.

La quotité est un problème politique. La droite suisse a fait un dogme du principe que le prélèvement fiscal devait être plafonné. Le rapport de Pury insiste, avec véhémence même, sur ce point. Une simple analyse des tâches sociales

et internationales démontre l'inanité de ce blocage.

La répartition est une résultante mathématique de ce qui précède. La TVA frappe les services, ce qui est justifié par l'évolution du tertiaire, taxe la consommation, ce qui implique des correctifs, mais elle a le mérite de toucher les dépenses; enfin, elle allège les investissements pour le plus grand bénéfice de l'industrie d'exportation. Le déplacement est considérable puisque l'ordre de grandeur est le milliard.

Le plafonnement à 6% (avec variantes sur le chiffre après la virgule) signifie que les allègements revendiqués par la droite, présentés sous forme de motions, déjà obtenus en ce qui concerne le droit de timbre, ardemment recherchés en ce qui concerne la taxe occulte, seront payés par d'autres. Et la liste des desiderata de la place financière et de l'industrie d'exportation n'est pas close, ni tenue secrète, mais ostensiblement affichée. Qui paiera ? Les consommateurs de biens et de services, mais encore, si les taux sont plafonnés et des allègements sectoriels consentis, les bénéficiaires de prestations publiques. Enfin, par report de charges, il faut envisager l'augmentation de la fiscalité directe cantonale puisque les cantons sont au front pour les dépenses les plus lourdes (santé, enseignement, politique sociale). La droite aime à parler de la neutralité de l'impôt du point de vue de la concurrence. Mais elle propose des mesures qui ne sont pas socialement neutres.

Une véritable solution serait politique (répartition Confédération – cantons) et sociale. Elle impliquerait des taux élevés, qui effraient. C'est, dit-on, trop à la fois. C'est aussi contraire au dogme de la droite du plafonnement de la quotité fiscale.

La solution la plus prudente serait, proposition Stich, de faire comme si l'on n'y touchait pas: extension à l'énergie ou aux services de l'ICHA, débaptisé pour permettre que lui soit substituée ultérieurement une TVA sans modification constitutionnelle.

AG  
(suite en page 2)

# Marcottage ou bouturage ?

*La place universitaire suisse existe, mais personne ne l'a encore rencontrée. Les Hautes Ecoles suisses, romandes en particulier, doivent pourtant s'affirmer dans le paysage scientifique européen.*

(jd) Depuis plusieurs années la coordination entre les Hautes Ecoles figure à l'ordre du jour de tous les organes de politique universitaire. Mais jusqu'à maintenant le bilan des discussions est mince, qu'il s'agisse des centres d'excellence ou de la mobilité des étudiants. Les difficultés financières de la Confédération et des cantons vont-elles accélérer le mouvement ? Aussi regrettable que cela puisse paraître, car les problèmes de formation et de recherche ont une importance économique et culturelle bien supérieure aux difficultés financières actuelles, il faut l'espérer. Seule une forte incitation de l'environnement semble pouvoir obliger les professeurs à se concerter et les hommes politiques à tenir autre chose que des discours ronflants qui dissimulent mal leurs discrets aveux d'impuissance.

## **Mieux vaut moins, mais mieux (Lénine)**

La construction de la place universitaire suisse, l'élaboration d'une stratégie nationale de la recherche et de l'enseignement supérieur ne sont pas en priorité une réponse au déficit des caisses publiques. Elles visent d'abord une plus grande efficacité scientifique, pour le présent et pour l'avenir. Faire mieux avec autant, et peut-être si nécessaire avec moins, est possible. Les experts étrangers, quand ils se penchent sur la

situation universitaire helvétique, soulignent presque unanimement la qualité des Hautes Ecoles et s'étonnent qu'avec les moyens disponibles ces dernières ne fassent pas mieux encore. Le constat vaut aussi pour les sciences sociales et humaines, traditionnels parents pauvres dans la distribution des crédits, et qui pourtant constituent, en Suisse romande surtout, un ensemble de compétences permettant de créer un centre d'excellence à l'échelle européenne. Les universités suisses doivent s'affirmer sur le plan scientifique européen. Présentes dans nombre de domaines déjà, elles le peuvent et en ont les moyens. Mais ce changement d'échelle ne se fera pas en arrachant ici et là quelques plants de vigne que l'on transplantera ailleurs, comme on le conseille dans le vignoble genevois. La bonne méthode est à trouver, qui doit respecter à la fois l'autonomie et l'autogestion des établissements, garantie de la nécessaire liberté de la recherche et de l'enseignement, la cohérence historique et pédagogique et la répartition des centres de gravité. Elle doit aussi permettre de distinguer entre la liberté du chercheur et les choix des priorités qui s'imposent, puisque aucun établissement ne peut prétendre à l'excellence dans tous les domaines.

## **Une Académie suisse des sciences ?**

Pour l'instant, les expériences faites ou en cours indiquent plutôt des chemins qui ne mènent nulle part, comme la multiplication des organes de concertation (Conférence universitaire suisse et Conférence des recteurs avec leurs nombreux groupes de travail), dont le pouvoir de décision s'arrête à la porte des Hautes Ecoles ou des départements de l'Instruction publique. La voie bureaucratique et centralisatrice de Flavio Cotti est elle aussi condamnée à l'échec, quel que soit le pouvoir financier attribué à l'Office fédéral de la science et de la recherche. L'impasse est évidente dans le propos tenu par Heinrich Ursprung devant l'Académie des sciences naturelles en mai dernier. Le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur s'en est pris indirectement au Conseil suisse de la

science et au Fonds national de la recherche scientifique, en appelant à la fusion des Académies et au renforcement de leur rôle, ce qui a bien dû faire rire du côté de Prague, de Berlin ou de Varsovie. Etait-il sérieux, à propos des programmes fédéraux prioritaires, en déplorant les critiques des professeurs de sciences sociales dans les universités, alors que ceux-ci ont été tenus à l'écart des grandes manœuvres des Ecoles polytechniques en matière de recherche technologique, sans évoquer les conflits qui divisent les sciences de la nature elles-mêmes sur les choix faits par la planification fédérale en matière de recherche ?

La scène universitaire suisse n'est donc pas vide. Elle fourmille de groupes de pression dont les affrontements, vu les difficultés financières, ne peuvent que tourner à la foire d'empoigne. Une seule chose est sûre dans ce contexte, la défaite des sciences sociales et humaines, la victoire des sciences lourdes et surtout des recherches appliquées, dont l'encouragement vient s'ajouter à l'engagement de l'économie privée, qui assume les trois quarts du financement de la recherche et développement (R+D) en Suisse.

## **Une Confédération universitaire romande.**

Parmi les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin de la concertation entre les Hautes Ecoles, il y a bien sûr le fait que les universités (et Saint-Gall) dépendent avant tout des cantons et les Poly de la Confédération.

Mais aussi les très grandes différences entre la Suisse romande et la Suisse alémanique quant au fonctionnement même des universités. Autonomes et dirigées par des décanats et des rectorats de milice mais de longue durée, les universités romandes devraient être capables de prendre des décisions, ce qu'auraient plus de peine à faire les universités alémaniques, plus dépendantes de l'Etat et plus organisées encore en fédération de facultés. Nul doute que la concertation universitaire romande, toute insuffisante qu'elle soit, devance largement celle des Alémaniques. Les organes existent, de la Conférence universitaire romande (CUR) aux réunions des doyens de facultés. Aussi désagréable que cela apparaisse à certains Alémaniques, toujours prompts à dénoncer, au nom du fédéralisme, les initiatives qui peuvent aider à rééquilibrer les rapports régionaux, cette situation appelle une initiative des

(suite de l'édito)

Entre deux, la proposition de la commission du National qui s'exposera aux reproches du trop ou du trop peu.

Faut-il trancher avant que le dossier européen soit plus avancé ? Si, au moins au titre d'un exercice intellectuel et politique, nous prenions le problème par le bout de l'adhésion à la Communauté à laquelle le Conseil fédéral prétend.

Admettons une TVA à 15% ! A partir de cette donnée fixe, que fait-on ?

AG

# La rente unique, vraie ou fausse bonne idée ?

*Faut-il repenser fondamentalement la rente AVS ? Alors que devrait s'achever péniblement la 10<sup>e</sup> révision de la loi (entamée il y a douze ans), Flavio Cotti relance une idée aussi ancienne que l'AVS: la rente unique.*

(fb) Aujourd'hui, la rente vieillesse d'une personne seule représente un montant de 900 à 1800 francs, celle d'un couple 1350 à 2700 francs. Cette variation correspond au montant des cotisations versées pendant la vie active: qui cotise plus touche davantage et vice-versa. La réalité est toutefois moins simple: l'élément déterminant du calcul de la rente, c'est le nombre d'années de cotisations, le volume de celles-ci n'intervient qu'ensuite. S'il y a eu interruption, alors c'est une rente partielle qui sera servie (donc en aucun cas le montant maximum).

Au total, un mécanisme d'une précision et d'une complexité toute horlogère, mais qui rend le calcul extrêmement difficile, le suivi administratif lourd, et, auparavant, la prédiction aléatoire pour peu que l'on ait le mauvais goût de divorcer ou d'avoir vécu quelque temps à l'étranger, et qui crée la déception des nouveaux rentiers peu au fait de telles subtilités. Tout cela pour une variation de montant, comparée aux pensions du deuxième pilier, dont on se demande si elle vaut vraiment tant d'efforts.

L'idée de la rente unique, qui a été évoquée dès l'origine de l'AVS, peut

être présentée comme un retour à l'objectif premier de la rente vieillesse tel que le décrit l'article 34<sup>quater</sup> de la Constitution: «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée», à charge pour le deuxième pilier d'assurer la continuité avec le niveau de vie antérieur. Or les besoins vitaux sont les mêmes pour tous, une sorte de revenu minimal absolu, et s'ils varient ce n'est certainement pas en fonction du revenu antérieur, mais bien de circonstances concrètes. Sur cette base, on peut imaginer un système plus transparent, plus simple à gérer, plus social.

## Plus sociale ?

Cela se discute. Ce qui a plu aux Suisses, avec l'AVS (et c'est ce qui est inscrit dans la Constitution), c'est qu'elle se présente davantage comme une assurance que comme une prestation sociale: je cotise, je touche, plutôt que: je contribue à la solidarité collective dont je bénéficierai aussi en cas de besoin (ou la version «beau»: je paie, ils touchent). La rente qui varie du simple au double fait accepter la cotisation proportionnelle au revenu qui, lui, varie dans une proportion bien plus grande (de 1 à 4 rien que dans la fonction publique, par

exemple, où l'écart est resserré). Vers le haut, il n'y a pas, pour la retenue AVS, de plafonnement du revenu soumis, comme c'est le cas pour le chômage notamment. Mais c'est aussi vers le bas que le problème se pose: les indépendants, qui ont une certaine marge de manœuvre sur la définition du revenu soumis à cotisation, n'auront plus l'incitation qu'ils ont aujourd'hui à tendre vers la rente maximum.

## L'AVS, un élément de référence

La transparence de la rente unique, c'est donc le danger de voir mettre en question cette redistribution des revenus, à côté des inévitables autres réaménagements du système qui s'imposeraient alors, car la rente vieillesse joue un rôle de référence pour l'ensemble du système de sécurité sociale; il faudra par exemple accroître la part relative des ressources du premier pilier, au détriment du deuxième, afin d'arriver à un montant plus réaliste de ce que sont les besoins vitaux aujourd'hui.

De manière plus circonstancielle, la façon dont l'idée a été relancée suscite des interrogations: présentée par Cotti, dans une interview au *Sonntags-Blick*, comme base possible d'une future 11<sup>e</sup> révision avant même l'achèvement de la 10<sup>e</sup>, elle paraît surtout destinée à torpiller la solution du «splitting» élaborée par une commission du Conseil national insatisfaite du projet du Conseil fédéral (et c'est bien dans ce sens que la Fédération des syndicats chrétiens l'a aussitôt relayée). Pour aboutir à un régime plus juste envers les femmes, le «splitting» consiste à supprimer la rente de couple, les cotisations des conjoints étant inscrites pour moitié sur chacun des deux comptes servant au calcul des rentes individuelles. Une solution qui va certes dans le sens de la sophistication des mécanismes, ce qui paraît être le défaut général du système, mais qui a au moins le mérite d'être à un stade d'élaboration dont l'idée de rente unique est fort loin. ■

Romands pour la Romandie, pour la région et pour l'Europe. Une accentuation significative de la coordination universitaire romande, avec l'appui des gouvernements cantonaux, pourrait avoir un effet positif au plan national et poser la première pierre de l'indispensable place universitaire suisse.

Mais le temps presse et la tâche est considérable. Car la concertation demande en préambule une évaluation des prestations d'enseignement et de recherche, évaluation à laquelle jusqu'ici les Hautes Ecoles de Suisse ne se sont guère livrées collectivement, si ce n'est indirectement par le biais de la reconnaissance des performances individuel-

les par les pairs. Elle demande ensuite de la part des responsables universitaires de faire adopter des choix qui devront s'inscrire dans les plans quadriennaux et dans la planification fédérale de la recherche. Elle suppose enfin que les obstacles administratifs soient levés entre les administrations cantonales, pour permettre le règlement des inévitables difficultés qui accompagneront la réalisation des priorités. Il y a là pour les politiques qui rêvent de mettre l'université au pas, mais qui ont peur de se brûler les doigts, d'excellentes occasions de prouver leur intelligence du maniement des groupes et du commerce des idées. ■

## Multipac

Les citoyens de la ville de Berne éliront leurs autorités communales et voteront sur de nombreux projets le 6 décembre. La documentation envoyée aux électeurs pèse 498 grammes, ce qui permet l'envoi au tarif des lettres.

# Ressources naturelles: un capital à amortir

«Toute activité de production, de consommation et de service exerce un impact sur l'environnement, soit dans les limites de charge de ce dernier, soit hors de ces limites. Certes, l'économie n'a pas en elle-même l'intention de nuire à l'environnement; cependant, si elle n'a pas non plus celle de le protéger, elle ne reçoit pas d'information au sujet de ces capacités de charge. Ses seules informations concernent l'effort à entreprendre pour extraire les ressources ou le «prix négatif» des rejets liés à l'activité économique (leur coût direct en jargon économique).

D'un côté, en effet, les activités économiques (...) prélèvent des ressources sous la forme de matière et d'énergie, et les transforment en biens et services en fonction des besoins que les hommes expriment sur le marché (offre et demande).

De l'autre, ces mêmes activités rejettent dans l'environnement, sous des formes et des compositions diverses, les matières et l'énergie qui sont perdues lors des transformations auxquelles donne lieu chaque étape de la production et de la consommation de biens et de services économiques (avec ou sans atteintes directes à l'environnement).

Avec les comptes économiques de l'environnement, nous ouvrons, du point de vue de l'économie, le registre

de ces prélèvements et de ces rejets ou, plus précisément, des fonctions environnementales dont l'économie bénéficie et des impacts (rejets, émissions, pollutions) que l'économie entraîne sur l'environnement.»

Cette citation extraite des «Comptes économiques de l'environnement», publiés conjointement par la Société pour la protection de l'environnement et l'Office fédéral de la statistique, donne une idée du cahier des charges fixé à Gonzague Pillet, auteur de ce document.

Il y a longtemps que nous réclamons une meilleure prise en considération de l'environnement par les acteurs économiques et ce travail est une contribution importante dans ce sens. C'est pourquoi nous avons décidé d'en rendre compte longuement.

Dans un premier temps, nous allons décrire les limites de la comptabilité nationale pour l'intégration des problèmes environnementaux.

N.B. Bien que cet article et ceux qui vont suivre sur ce même sujet soient largement — mais pas uniquement — inspirés des «Comptes économiques de l'environnement», leur contenu ne reflète pas toujours fidèlement cet ouvrage; on s'y référera donc pour plus de détails. Il peut être commandé à l'Office fédéral de la statistique, 3003 Berne (189 pages, 46 francs).

(pi) Les comptes nationaux sont le reflet de l'activité économique des entreprises, de l'Etat, des ménages, etc. Il s'en dégage notamment le Produit intérieur brut (PIB), qui représente la valeur de tous les biens finals produits ou demandés à l'intérieur d'un territoire, en l'occurrence la Suisse, et le Produit national brut (PNB), qui est le PIB auquel on ajoute le solde des échanges monétaires avec l'étranger.

Ces chiffres, bien que calculés avec soin, sont approximatifs parce qu'ils ne peuvent prendre en compte que ce qui est monétarisé: production de biens et de services, paiements de salaires, de taxes, d'impôts, transferts monétaires, etc. Mais toutes les activités ne transitent pas forcément par le marché et ne sont donc pas comptabilisées: citons l'autoconsommation paysanne, le travail ménager, celui des enfants, le troc, les activités marginales (économie grise), le bénévolat et certaines formes de capitalisation.

Les comptes nationaux n'intègrent pas non plus une grande partie de l'effort

économique consenti en faveur de l'environnement, parce qu'aucune de leurs rubriques n'y est consacrée. D'autre part, le PNB est considéré comme un indicateur du niveau de vie des pays, alors que de nombreux efforts en faveur de l'environnement ont pour effet de diminuer le PNB. Ainsi, un pays qui développerait une politique d'économie de l'eau pour diminuer la quantité de liquide à capter et à épurer n'aurait pas forcément un niveau de vie inférieur à son voisin qui gaspillerait cette ressource. Cette politique se traduirait pourtant par une diminution du PNB, en ce sens que la somme d'argent dépensée pour le captage et l'épuration, pour une quantité égale de biens produits, serait inférieure. Cette situation est illustrée par le tableau ci-dessous, qui montre que les Etats-Unis arrivent en tête du classement de cinq grands pays industrialisés selon le PNB par habitant, mais qu'ils sont en queue si l'on tient compte de l'énergie utilisée.

Enfin, de nombreuses activités économiques ne sauraient être représentati-

ves ni de l'effort consenti en faveur de l'environnement, ni du niveau de vie d'un pays. Font par exemple partie de cette catégorie les frais causés par les

## Classement des pays selon le PNB par habitant (US\$ 1985)

1 USA	14 300
2 Suède	10 300
3 Japon	9 700
4 Royaume-Uni	8 200
5 Italie	6 200

## Classement des pays selon les tonnes équivalent-pétrole (TEP) par 1000 US\$ de valeur ajoutée (1980)

1 Japon	0,21
2 Italie	0,23
3 Royaume-Uni	0,24
4 Suède	0,29
5 USA	0,43

# L'exemple zurichois

(ag) Le canton de Zurich impose aux communes une péréquation directe. Le but est d'empêcher que le coefficient d'impôt communal connaisse un écart trop fort entre les communes résidentielles riches, et celles de l'arrière-pays. La mesure est efficace puisque le coefficient le plus bas est de 80% et le plus haut de 119%. La ville de Zurich ne participe pas au fonds de péréquation; son coefficient est de 123%. Mais le fonds de compensation alloue 10% de ses recettes aux grandes institutions culturelles.

Un député radical, bien sûr, de Küssnacht, côte d'or, — qui s'en étonnera ? — a interpellé le Conseil d'Etat, sous prétexte que ces prélèvements étaient confiscatoires et, considérés comme un impôt cantonal, contraires à l'égalité de traitement.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat apporte des renseignements qui complètent utilement le dossier.

Ce qui frappe quand on examine la participation des communes zurichoises riches, c'est l'importance des montants comparés aux recettes globales

(l'impôt ecclésiastique et l'impôt foncier ne sont pas pris en compte). Pour les douze communes dont la participation est la plus élevée, on obtient le tableau ci-dessous (source NZZ, 7 novembre 92). Quant aux questions juridiques de fond, le Conseil d'Etat n'a pas de peine à faire remarquer que les

communes qui participent le plus lourdement demeurent fiscalement avantageuses pour le contribuable, qui ne subit en conséquence aucune confiscation. D'autre part, le système est tel que si la situation de la commune en était ébranlée, sa contribution serait automatiquement réduite. Ainsi avait jugé le Tribunal fédéral lors de l'introduction de la péréquation.

Vaud qui connaît des écarts de coefficients qui dépassent 200% saura-t-il s'inspirer de cette leçon ? ■

## Péréquation 1990

Commune	Participation en mio	Part des recettes fiscales en %
Küssnacht	29,8	40,2
Zumikon	9,2	37,4
Rüschlikon	6,9	35,7
Uitikon	4,6	34,0
Kilchberg	9,1	31,2
Zollikon	18,2	30,3
Wallisellen	7,6	22,6
Herrliberg	4,1	22,3
Erlenbach	3,2	19,8
Meilen	3,8	13,9
Opfikon	2,6	9,5
Kloten	2,3	6,3

accidents de toutes sortes (travail, trafic, catastrophes naturelles) qui gonflent pourtant le PNB.

D'une manière générale donc, les comptes nationaux n'additionnent, pour l'environnement, que les frais d'extraction de la matière première ou de l'énergie, ainsi que les frais d'assainissement imposés ou volontaires. Ces ressources (eau, air, pétrole, gisements, etc) n'ont par contre aucune valeur en tant que capital; elles sont économiquement considérées comme inépuisables. Ainsi l'économie capitalise les ressources qu'elle tire de l'environnement sans les amortir. Dit autrement par René Passet: «A tout n'exprimer qu'en termes de valeur marchande, on en oublie qu'un système économique est porté par un milieu naturel et qu'il se trouve parcouru par une double série de flux, les uns monétaires, les autres réels»

Une autre manière d'exprimer la «valeur» des produits consiste à les représenter sous forme d'«énergie solaire incorporée». Citons à ce propos Gonzague

Pillet, l'auteur des *Comptes économiques de l'environnement*: «En bref, la valeur énergétique effective des biens d'environnement et des biens économiques est convertie en joules solaires — joules qui sont par conséquent "contenus" dans les biens en question et qui en constituent le numéraire. Cette manière de procéder permet ainsi de conférer un dénominateur commun aux produits de l'environnement et aux produits économiques et, par conséquent, de les comparer entre eux. Il ressort de cette comparaison que si, au regard de sa balance des opérations courantes avec l'étranger, la Suisse est exportatrice nette de biens et de services, elle est au contraire, en termes éco-énergétiques, importatrice nette d'environnement. Elle importe globalement 3,5 fois plus de joules solaires qu'elle n'en exporte». A titre de comparaison, l'Équateur exporte quatre fois plus qu'il n'importe. On peut ainsi chiffrer ce que l'on pressentait: le fait que la Suisse est «consommatrice» nette d'environnement alors que l'Équateur est «producteur» net. ■

## EN BREF

James Schwarzenbach réapparaît dans la *ZüriWoche* pour une interview sur la Suisse et ses rapports avec les étrangers et la Communauté européenne. Il est contre l'adhésion et regrette que la Suisse n'ait pas pris l'initiative d'une Europe fédéraliste au lendemain du discours zurichois de Churchill en 1946.

La journée d'Uster de 1830 a encore une signification politique à Zurich puisqu'elle est fêtée, en novembre, par un peuple de notables. Depuis la catastrophe de Tchernobyl, un deuxième groupe, vert et de gauche, organise aussi une manifestation commémorative de l'assemblée populaire qui, au siècle passé, a demandé la parité des droits des campagnards face aux droits des Zurichois de la ville.

(jd) Se loger en Suisse coûte cher, qu'on soit propriétaire de ses quatre murs ou locataire. D'une enquête réalisée dans la région bâloise sur la base d'annonces immobilières, il ressort qu'en Suisse une villa mitoyenne revient en moyenne à 800 000 francs alors qu'elle ne coûte que 410 000 francs en Allemagne et 300 000 en France. En cause bien sûr le prix du sol et le niveau des salaires dans le secteur de la construction.

Mais il est un autre facteur qu'on oublie trop souvent: le perfectionnisme et le luxe helvétique. Selon une étude effectuée par MacKinsey et citée par le «*Tages Anzeiger*» du 7 novembre dernier, chaque mètre cube d'une maison familiale nécessite 20,5 heures de travail en Suisse, contre 12,5 seulement en Allemagne. Précisons qu'outre-Rhin on se contente en général d'une surface de logement inférieure de 10%.

#### LOGEMENT

## Construire moins cher

Si l'on ajoute que des économies pourraient être faites également grâce à une simplification des procédures d'autorisation et à une harmonisation des prescriptions ainsi que par une meilleure planification de la construction, on arrive à une économie de 30 à 50% sur le coût de la construction.

Il ne s'agit pas là d'une estimation théorique puisque certaines réalisations ont pu tenir ce pari sur les coûts. Une entreprise de Zoug offre des villas mitoyennes de 600m<sup>3</sup> et 150m<sup>2</sup> pour 450 000 à 535 000 francs selon la situation. De tels prix sont possibles grâce à un équipement intérieur simple, la multiplication du même modèle de maison — qui réduit de moitié les honoraires d'architecte et d'ingénieur — et une organisation optimale du travail. Il y a plus de dix ans déjà, l'entreprise Metron à Windisch a commencé de mettre sur le marché des logements rompant délibérément avec les standards dominants — façades en bois par exemple — pour des prix inférieurs de 25 à 30% à ceux du marché.

Reste à savoir qui des promoteurs ou des demandeurs de logements pousse à un niveau de luxe et de confort qui rend financièrement inaccessible à certains une partie du parc immobilier suisse. ■

#### PUBLICITÉ

## 13,2 kilos par ménage

(réd) La Centrale suisse d'adresses et de publicité a fait réaliser une étude sur le contenu des boîtes aux lettres. Celui-ci a été analysé pendant une année, d'octobre 1990 à septembre 1991, pour un choix de 720 ménages alémaniques et romands représentatifs. Les ménages ne désirant pas de publicité non adressée dans leur boîte aux lettres ou ceux figurant sur la liste Robinson des PTT ont été exclus de l'échantillon.

Premier résultat: en une année, les 720 ménages ont reçu 130 000 documents pesant en tout 9,5 tonnes. Chaque ménage a donc reçu en moyenne 13,2 kilos de documents durant l'année de référence.

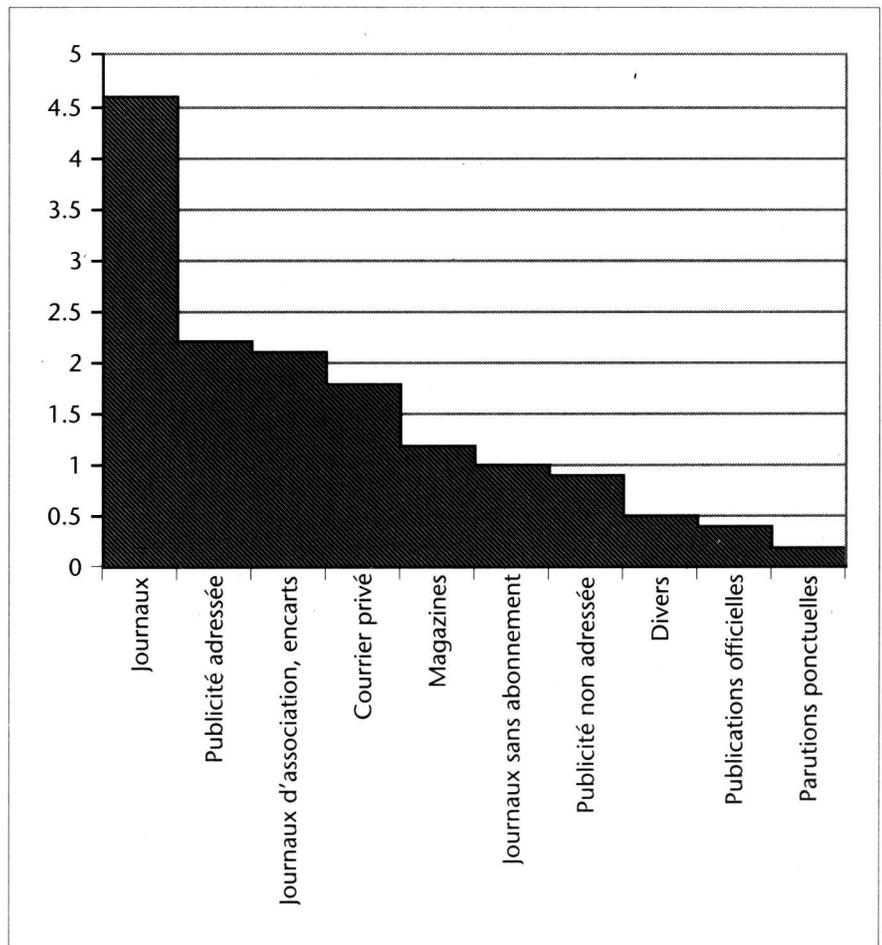
Le graphique montre le poids (en kilos) pour chaque genre de document.

En faisant une estimation ce qui est publicité et ce qui est non publicitaire on obtient 8,9 kilos de publicité et

6 kilos d'autres envois, la part de la publicité représente donc 60% du courrier. Pour parvenir à ce résultat, nous avons donné un coefficient à chaque genre de document:

	% de publicité
Journaux	70
Magazines	50
Journaux d'association, encarts	20
Publications officielles	0
Courrier privé	0
Journaux sans abonnement	90
Parutions ponctuelles	100
Publicité adressée	100
Publicité non adressée	100
Divers	100

Graphique: DP; source: AWZ News, n° 10/92; coefficient de publicité par genre de document: estimation DP.



L'INVITÉ DE DP

# Résignations calculées ?

Jean-Pierre Fragnière

professeur à l'école d'Etudes sociales et pédagogiques à Lausanne

On joue avec le feu. La jeunesse d'aujourd'hui est en première ligne pour payer les pots cassés de la crise. Aux avant-postes de la statistique du chômage. Dans le peloton de tête des statistiques de la pauvreté. Elle est matraquée par les invitations à la consommation, alors que les petits boulots, donc les petits sous, se font rares. La frustration s'alourdit.

Le cortège des mesures d'économies qui tombent jour après jour en ces périodes de ficelage des budgets publics, touche lourdement les secteurs de la formation et de la jeunesse. Au nom d'une volonté déclarée de sauver l'essentiel, on prime significativement les prestations offertes à la jeunesse; à tous les niveaux de la formation. Mais, surtout, sur ce que l'on appelle «les marges», c'est-à-dire cet ensemble de prestations complémentaires qui permettaient aux échecs de ne pas conduire directement à la marginalisation, aux difficultés d'insertion de ne pas engendrer un sentiment d'abandon.

Toutes ces initiatives, tous ces petits riens, aux frontières de la deuxième chance, de la culture et des loisirs qui atténuent les tensions des caps difficiles, tout cela est

devenu la cible des artisans des coupes budgétaires.

Le marché du travail s'enfonce dans l'habitude de compter le chômage comme une réalité normale et évidente. Des grappes entières de jeunes professionnels terminent leur formation sans perspective de débouché. L'obsolescence du secteur de la formation professionnelle apparaît dans toute son ampleur. De plus en plus de jeunes commencent leur carrière par une longue période de chômage.

Pendant ce temps, nous viennent les échos des formes de révolte qui explosent dans les pays voisins. On a prêté attention aux événements de l'ex-RDA. On a vu les bras tendus, les croix gammées et les slogans qui ressuscitaient une époque que l'on croyait révolue. Certains se sont vite rasureés en attribuant ces réactions à je ne sais quelle «nature profonde» qui caractériserait l'Allemand. D'autres y lisent un dernier avatar du rouleau compresseur imposé par le socialisme réel.

Et si ce n'était pas si simple ? Et si l'on devait lire dans ces manifestations un signe du refus de payer les pots cassés, de s'engager dans des impasses, de se soumettre à l'évidence des fausses promesses ?

La génération actuellement aux commandes a connu les avantages des promesses tenues, malgré quelques soubresauts d'ordre essentiellement culturel. «Si tu travailles bien à l'école, tu réussiras dans la vie». «Si tu acquiers un bon bagage intellectuel, les chemins de la réussite et du succès te sont ouverts et tu connaîtras les charmes de l'aisance et du succès». «Si ton comportement ne s'écarte pas des chemins de la normalité, tout est possible. Et même si des difficultés se présentent à toi, on trouvera toujours une solution».

Ces voies pavées de sécurité et de promesses se révèlent de plus en plus problématiques et incertaines. Beaucoup constatent un leurre et qu'il est aberrant de croire en ces promesses fallacieuses. Celles et ceux qui ont aujourd'hui seize ou vingt ans n'ont pas connu l'horreur des extrémismes et des totalitarismes, ou si peu. On leur en a parlé sans doute, mais sous des formes et dans un langage qui ne manquaient pas d'ambiguïté et qui faisaient la part belle aux nuances douteuses.

Alors, si tant de jeunes sont acculés à voir

se boucher leurs horizons, à vivre leurs frustrations au quotidien, à se laisser envahir par la désespérance, on peut être légitimement inquiet de leurs réactions. Ceux qui ont si peu à perdre ne s'embarassent pas de souvenirs qui ne sont pas les leurs. Après avoir beaucoup promis, si l'on ne tient pas nos promesses à l'égard d'une jeunesse dont l'impatience et les aspirations sont certainement légitimes, on peut craindre à juste titre que des lendemains difficiles couvent sous la cendre de nos résignations calculées. ■

COURRIER

## Accoutumance

Je viens de lire l'éditorial de DP no 1102 du 29 octobre 1992 intitulé «Terrible accoutumance».

Je souscris pleinement au contenu de cet éditorial, mais il me paraît que Mme Jaggi est tombée dans le piège qu'elle voulait dénoncer.

Rien n'est en effet plus terrifiant que le concept dit de «purification ethnique», avec toutes les conséquences qu'il est susceptible d'engendrer. Mais pourquoi s'arrêter au seul exemple de la Yougoslavie ? Parce qu'il est proche de nous ? Parce que ce sont des Serbes chrétiens qui massacrèrent des musulmans bosniaques ?

Je reviens tout juste du Caire. A quelques encablures de là, les intégristes musulmans au pouvoir à Khartoum asphyxient la minorité chrétienne noire du Sud-Soudan. C'est le cas extrême. On n'en parle presque pas. Pas plus que de la lente agonie des chrétiens de l'ensemble du moyen-Orient.

Terrible accoutumance...

Michel Barde, Genthod

**DP** **Domaine**  
**DP** **Public**

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

**Secrétaire de rédaction:**

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Fragnière

**Abonnement:** 75 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 - **CCP:** 10-15527-9

**Composition et maquette:**

Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod, Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## Erratum

Une faute de frappe a échappé à notre attention dans le n° 1102, page 3, troisième colonne. Il fallait en effet lire, dans l'article concernant les comptes nationaux: «Il faut rappeler que le revenu, accessoirement du travail et principalement de la propriété, versé à la Suisse par l'étranger, 14 milliards (et non 4) en solde net, contribue à cette capacité d'épargne».

## Solutions neuchâtelaises

(jg) Les affaires genevoises et vaudoises sont à l'honneur plus souvent qu'à leur tour dans ces colonnes. En ces temps d'austérité, quels sont les projets du Conseil d'Etat neuchâtelais pour améliorer la situation des finances du canton ? L'une des propositions est le plafonnement temporaire de la compensation du renchérissement. La description du projet paraît contradictoire car il est dit dans le paragraphe a) «les traitements (...) ne seront pas adaptés au renchérissement» et au titre b) «pour compenser néanmoins l'augmentation du coût de la vie etc...» Le raisonnement n'y gagne pas en clarté; par contre le plafonnement de cette adaptation pour les salaires au-dessus de 70 000 francs est une solution intéressante. Tout le monde bénéficiera de quelque chose, mais les moins favorisés dans une proportion plus grande que les autres.

Cette adaptation, et c'est la seconde proposition, serait prise en charge par la Caisse de pensions pour 1993 et 1994. La mesure est astucieuse et se traduira par une détérioration du niveau de couverture de 0,5% par année seulement. Ce degré de couverture est aujourd'hui de 76% du capital nécessaire. La loi cantonale sur la caisse de pensions précise que les ressources de la caisse doivent être revues lorsque ce taux tombe en-dessous de 70%. Le canton a donc le temps de voir venir.

Parmi les mesures durables, il faut mentionner le projet de limiter le montant de déduction des primes d'assurance-maladie. Aujourd'hui, outre Neuchâtel, seuls Genève et les Grisons offrent aux contribuables la possibilité de déduire la totalité de leurs cotisations d'assurance-maladie. Il s'agirait de se limiter à une déduction correspondant à une couverture «normale» et d'éviter de réduire le revenu imposable avec des primes couvrant ce que l'auteur du texte appelle «satisfaire des besoins personnels». Une autre proposition porte sur l'introduction d'un intérêt moratoire généralisé sur les créances d'impôt non payées à l'échéance.

Des mesures assez brutales sont envisagées dans le domaine de l'enseignement avec la fermeture du gymnase du Val-de-travers, il est vrai le plus petit des six établissements supérieurs neuchâtelais. Il est aussi prévu de réduire de quatre à

trois ans la durée des études pour le certificat de maturité de type E (socio-économique), durée il est vrai particulièrement élevée.

Une révision de la loi sur les assurances scolaires est également envisagée. Aujourd'hui la totalité du risque est pris en charge par le canton. Désormais les frais médicaux et pharmaceutiques ambulatoires seraient à la charge de l'assurance de l'élève et les gros risques (hospitalisation, frais dentaires...) resteraient à la charge de l'Etat.

Ces choix peuvent bien sûr être discutés, mais ils méritent d'être salués. Loin des effets de manche et du maniement de la hache, ils sont modestes et visent à ne pas trop accroître les charges des petits revenus. Il est vain de prétendre que ce pourrait être un exemple pour les autres cantons romands. Aucun canton ne s'est jamais préoccupé des idées de ses voisins. ■

### PLURILINGUISME

## Du côté des élus bernois

(cfp) Le Centre universitaire de recherche sur le plurilinguisme de Berne et de Brigue-Glis a mené, en novembre 1991, une enquête auprès des mandataires politiques des cantons bilingues de Berne et du Valais sur le bilinguisme et le plurilinguisme dans leur canton, ainsi que sur le plan fédéral et européen. Les résultats viennent d'être publiés. La brochure bernoise en français, rédigée par Jean-François Steiert, montre qu'il ne sera pas facile de trouver des bases pour une politique rationnelle de rapprochement entre les différentes communautés linguistiques. En effet, les réponses à l'enquête révèlent des difficultés à comprendre ceux qui sont différents de soi, même si on affirme connaître leur langue. Dans la définition de leur identité primaire, les politiciens des deux parties du canton se sentent avant tout suisses, dans une forte proportion, mais un quart des politiciens francophones se sentent jurassiens ou jurassiens du Sud et la même proportion des germanophones se sentent bernois. Alors que 14,8% des Alémaniques déclarent se sentir européens, ce n'est le cas que de 10,66% des Romands.

Le rapport donne un portrait-type du politicien bernois interrogé (conseillers

d'Etat, préfets, députés, présidents de conseils communaux): «il s'agit d'un politicien, et non pas d'une politicienne, réformé, âgé d'un peu plus de cinquante ans et travaillant dans le secteur tertiaire».

Quelques comparaisons sont faites avec le rapport sur le Valais. Pour ce qui est du maniement du bon allemand et du dialecte, les connaissances déclarées par les politiciens francophones sont nettement meilleures dans le canton de Berne qu'en Valais. Si la majorité des mandataires cantonaux bernois des deux langues considèrent que la collaboration entre députés francophones et germanophones est «bonne», une forte minorité estime qu'elle est satisfaisante. Le bilinguisme officiel du canton de Berne a des répercussions dans les échanges de correspondance entre communes des deux côtés de la frontière des langues: les communes utilisent généralement leur langue et les lettres rédigées dans la langue du destinataire sont plutôt rares. Quant aux contacts entre la population locale et les étrangers, ils sont occasionnels au niveau communal. (La proportion de la population étrangère est plus faible dans le canton de Berne qu'ailleurs et les langues de ces étrangers sont peu connues en Suisse: serbo-croate, turc et albanais, en particulier).

Au sujet du bilinguisme cantonal, les politiciens ne semblent pas très éclairés sur les améliorations concrètes à apporter, même s'ils affirment leur intention de faire mieux.

L'ouverture à l'Europe est aussi perçue comme une question de communication: «Lorsque l'on évoque la création d'un espace économique européen, on pense généralement aux questions économiques et juridiques. Les questions linguistiques sont fréquemment "oubliées"». ■

*Le bilinguisme dans le canton de Berne. Une enquête après des politiciens bernois, CURP/UFM Gesellschaftsstrasse 6, 3012 Berne.*

## ici et là

La Centre Martin Luther King annonce la venue en Europe pour une tournée de conférences de Nafez Assaily, directeur du Centre palestinien d'études sur la non-violence. Il parlera de la **tradition de la non-violence dans l'Islam** lors de trois étapes en Suisse romande: le 20 novembre à 20 heures au Cazard (15 rue Pré-du Marché) à Lausanne, le 21 novembre au Centre universitaire protestant (av. du Mail 2) à Genève et le mercredi 25 novembre au Louverain, aux Geneveys-sur-Coffrane.